

CHARTRE D'OBJECTIFS PARTAGES POUR LA DIFFUSION DE LA CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

Entre :

La Communauté Urbaine du Grand Nancy, Etablissement Public de Coopération Territoriale, représentée par son Président Monsieur André Rossinot,

Ci-après désignée Grand Nancy ;

Nancy-Université : l'Université Henri Poincaré (UHP), l'Université Nancy 2 et l'Institut National Polytechnique Lorraine (INPL), établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, représentés par leurs Présidents : Monsieur Jean-Pierre Finance, Monsieur François Le Poutier et Monsieur Louis Schuffenecker,

Ci-après désignés Nancy-Université ;

Les Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique : le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS), agissant notamment pour le compte de l'Institut National de l'Information Scientifique et Technique (INIST), l'Institut National de Recherche en Informatique Appliquée (INRIA), l'Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale (INSERM), l'Institut National de Recherche en Agronomie (INRA), représentés par leurs Délégué, Président et Directeur régional : Monsieur Pascal Aimé, Madame Hélène Kirchner, Monsieur Gilles Block , Monsieur Frédéric Lapeyrie.

Ci-après désignés Etablissements Publics à caractère Scientifique et Technologique ;

Et

La Délégation Régionale à la Recherche et à la Technologie (DRRT) représentée par son Délégué Régional Bernard Decaris.

Le Rectorat de l'académie Nancy Metz représenté par Monsieur le Recteur, Michel Leroy ;

Le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) représenté par son Directeur Général Monsieur Benoît Péricard ;

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique (CRDP) représenté par son Directeur Régional Monsieur Daniel Vosgien ;

L'Institut de Formation des maîtres (IUFM) représenté par son directeur Patrick Baranger ;

Le Conservatoire National des Arts et Métiers de Lorraine (CNAM de Lorraine) représenté par son Directeur Monsieur Jean-Claude Bouly.

L'ensemble des opérateurs mentionnés ci-dessus sera ensuite désigné par l'intitulé

Les signataires de la charte d'objectifs partagés.

Préambule

Considérant que la diffusion de la culture scientifique et technique constitue un enjeu de société majeur permettant au citoyen de mieux comprendre le monde dans lequel il vit et de mieux appréhender les défis de demain ;

Considérant que *Les signataires de la charte d'objectifs partagés* ont des intérêts communs dans le domaine de la production des savoirs en termes de dynamique socio-économique et culturelle, et d'attractivité de l'agglomération de Nancy ;

Considérant l'investissement fort et pérenne du Grand Nancy dans le développement d'établissements phares dans le domaine de la Culture Scientifique et Technique, d'une part aux côtés de l'Université Henri Poincaré pour ce qui concerne le Muséum Aquarium de Nancy et les Conservatoire et Jardins botaniques de Nancy situé à Villers-lès-Nancy, et d'autre part seul pour ce qui concerne le Domaine de Montaigu où le Musée de l'Histoire du Fer est notamment associé au Laboratoire d'Archéologie des Métaux à Jarville-la-Malgrange et Laneuveville-devant-Nancy ;

Considérant que le Grand Nancy soutient de manière récurrente les manifestations portées par *Les signataires de la charte d'objectifs partagés* et dédiées au partage des connaissances ;

Considérant que *Les signataires de la charte d'objectifs partagés* se sont déjà associés à diverses reprises avec succès dans le cadre de manifestations ambitieuses telles que « Nancy Points forts », « l'Année de l'Ecole de Nancy », « ExpoNanCiel » ou encore les « Rencontres Sciences et Société » ;

Considérant qu'un ensemble d'acteurs qui produisent, soutiennent ou diffusent la connaissance scientifique, se sont mobilisés autour des valeurs d'humanisme et de partage des savoirs dans le cadre de la célébration de « Nancy 2005 - le temps des Lumières » ;

Considérant que les mêmes acteurs souhaitent s'investir de manière pérenne au service de ces valeurs en agissant ensemble pour opposer l'éveil des consciences à l'obscurantisme ;

Il est décidé ce qui suit :

Article 1- Des objectifs et enjeux partagés

Les signataires de la charte d'objectifs partagés mettent en œuvre une coopération permanente au service des objectifs et enjeux ci-dessous énoncés, à savoir :

- Le partage de la connaissance avec tous les publics ;
- La contribution à une réflexion citoyenne ;
- La contribution à la valorisation des savoir-faire et des résultats de la recherche ;
- La contribution à la valorisation des métiers de la recherche ;
- L'éveil de vocations scientifiques ;
- L'échange au sein de la communauté scientifique ;
- La contribution au progrès économique, social et culturel ;
- La contribution à l'attractivité de l'agglomération de Nancy.

Article 2 - Le Grand Nancy, Terre de Sciences et d' Innovation

Le concept « Grand Nancy : « Terre de Sciences et d'Innovation » permet de décliner les orientations de la politique élaborée conjointement par *Les signataires de la charte d'objectifs partagés*.

Il contribue au rayonnement de l'agglomération de Nancy en termes d'offres de formation universitaire, de potentiel de recherche, d'innovation, de production et de diffusion des Sciences et de l'Innovation.

Article 3 - Communication

Les signataires de la charte d'objectifs partagés mettent en commun leurs compétences et leurs moyens aux fins d'une action concertée, forte et cohérente au profit des différents programmes proposés au public.

Article 4 - Partenariats

Les signataires de la charte d'objectifs partagés recherchent ensemble dans le cadre de leurs actions communes, les partenaires publics et privés pour obtenir les moyens nécessaires à la réalisation des projets et des objectifs inscrits dans cette charte.

Article 5 - Label

Un label concrétisé sous forme de nom et de logotype permet d'identifier clairement les opérateurs du dispositif de production et de diffusion de la connaissance et rend lisible les actions programmées.

Article 6 - Dynamique de réseau

Les signataires de la charte d'objectifs partagés établissent de manière concertée un réseau d'acteurs, de compétences et de structures au service de la construction et de la diffusion des Sciences et de l'Innovation.

Article 7 - Public des jeunes en formation

S'inspirant des priorités définies à l'échelon national, une attention particulière est portée au public des jeunes en formation

Il s'agira de sensibiliser les plus jeunes aux sciences et aux techniques, de les initier à la démarche expérimentale : observer, manipuler, comprendre les sciences, leur impact sur notre société.

Partager les savoirs dès le plus jeune âge favorise l'émergence de citoyens à la fois critiques et éclairés.